

## LA PHASE TROIS DE L'INITIATIVE DES SERVICES PHARMACEUTIQUES AXÉS SUR LA VALEUR EST EN COURS DE DÉVELOPPEMENT.

En 2017, Green Shield Canada (GSC) a lancé l'Initiative des services pharmaceutiques axés sur la valeur dans le but d'améliorer les soins aux membres de notre régime grâce à la collaboration avec les pharmacies communautaires. Les phases un et deux de l'initiative sont maintenant terminées, et la phase trois est en cours de développement.

La première phase de l'initiative consistait à mesurer le rendement des pharmacies, c'est-à-dire évaluer leur rendement par rapport à une série de paramètres validés, et à transmettre tous les mois les résultats obtenus aux pharmacies par l'intermédiaire de fiches d'évaluation de l'impact sur le patient. Dans la phase deux, une nouvelle cote globale (une cote de qualité sur cinq étoiles appelée cote de qualité des pharmacies) a été ajoutée à la fiche et rendue accessible aux membres du régime de GSC par l'intermédiaire de notre plateforme Web des Services en ligne et notre appli mobile sécurisées.

Lors du lancement des fiches d'évaluation de l'impact sur le patient en octobre 2017, nous avons mentionné que notre objectif à long terme était d'établir un lien entre les cotes et le remboursement des services pharmaceutiques. Nous en sommes maintenant à concevoir le nouveau modèle de remboursement en tenant compte des commentaires de l'Association des pharmaciens du Canada et de l'Association canadienne des pharmacies de quartier. Bien que les détails du modèle soient toujours en cours d'élaboration, nous pouvons vous informer de sa structure générale.

### Une nouvelle structure de remboursement axée sur la valeur

La nouvelle structure de remboursement s'appliquera uniquement aux pharmacies qui ont obtenu une cote de qualité des pharmacies, soit environ le tiers des pharmacies au Canada, alors que les pharmacies non admissibles à une cote globale ne verront aucun changement dans le calcul de leur remboursement. En août 2018, nous avons indiqué la façon de calculer la cote globale et les critères à respecter pour qu'une pharmacie soit admissible à cette cote : une pharmacie doit être notée sur trois mesures ou plus et avoir au moins 10 patients admissibles pour chaque mesure. Vous pouvez consulter le *Bulletin-Pharmacie* du mois d'août 2018 pour obtenir un rappel de la façon de calculer la cote globale.

### Voici l'échéancier...

La nouvelle structure de remboursement sera liée à des périodes définies de mesure du rendement, connue comme la période de rendement. Cette dernière aura un effet sur le remboursement pour une période définie, soit

#### **providerConnect<sup>MD</sup> est votre ressource en ligne**

Le portail providerConnect est un outil Web destiné aux fournisseurs de soins de santé au Canada. Il vous donne accès à des formulaires, manuels de pharmacie, guides, des renseignements sur les programmes de soutien santé et bien d'autres outils et ressources réunis en un seul et même endroit.

Vous ne connaissez pas encore providerConnect? Inscrivez-vous sans plus tarder à [providerconnect.ca](http://providerconnect.ca).

la période de remboursement. Le remboursement aux pharmacies ne sera pas directement touché avant juillet 2020, mais nous devons dès maintenant réfléchir à certaines choses.

Le rendement de l'année civile 2019 déterminera le remboursement accordé aux pharmacies en juillet 2020 et au cours du cycle de remboursement suivant de 12 mois. Cela donnera suffisamment de temps aux pharmacies pour analyser la situation et comprendre les impacts potentiels sur leur entreprise. De plus amples renseignements sur le système de remboursement qui entrera en vigueur en juillet 2020 seront communiqués au cours des prochains mois.

## ÉCHÉANCIER DE L'INITIATIVE DES SERVICES PHARMACEUTIQUES AXÉS SUR LA VALEUR



## CHANGEMENT DANS LA TAILLE DE L'EMBALLAGE DES MÉDICAMENTS OZEMPIC

À compter du 4 février 2019, les médicaments Ozempic (DIN 2471469 et 2471477) seront évalués en mL, plutôt qu'en stylo, dans le système de GSC. Auparavant, le système évaluait le coût des demandes de règlement par stylo (1 stylo équivaut à 1,5 mL). Veuillez apporter les modifications nécessaires à votre système logiciel pour tenir compte de ce **changement en mL**.